

# La politique d'intégration et de lutte contre les discriminations en Bretagne

Le soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations sont affaires d'État et le Fasild, né il y a cinquante ans, constitue l'une des pierres angulaires de cette politique actualisée en janvier 2005. Les dispositifs se renforcent donc et se diversifient. En Bretagne, grâce à différentes enquêtes de terrain, les actions et partenariats se multiplient, inscrits dans de nombreux programmes nationaux, régionaux, départementaux qui tous attestent d'une réelle volonté d'action.

par **Pascale Petit-Sénéchal**,  
directrice régionale  
du Fonds d'action  
et de soutien  
pour l'intégration  
et la lutte contre  
les discriminations (Fasild)

Si la France est une terre d'immigration de longue date, la région Bretagne était jusqu'à une période encore récente une terre d'émigration. Mais ces dernières années, l'arrivée de personnes de multiples origines géographiques modifie sensiblement la physionomie de la population bretonne. Cette région, peu accoutumée à la présence de populations immigrées, décline comme ailleurs politiques et programmes. Elle s'est dotée, en 2005, d'un programme régional d'insertion des populations immigrées (Pripi), facilitant la mise en œuvre d'une politique plus volontariste et harmonisée sur l'ensemble du territoire breton. Ce plan régional, conçu collectivement, est aujourd'hui en Bretagne le document de référence de l'action régionale de l'État. Ses orientations et l'élaboration du programme d'actions des trois prochaines années s'appuient sur les priorités ministérielles, les diagnostics, études, enquêtes et observations régionales, notamment ceux commandés ou soutenus par la direction régionale du Fasild au titre de sa mission d'observation et d'analyse des phénomènes de l'immigration.

Depuis sa création en 1958, le Fasild, sous tutelle du ministère de la Cohésion sociale, a connu différentes appellations (Fas, Fastif, etc.) au regard de l'évolution des politiques publiques. Il demeure un outil au service de l'État dans la mise en place de sa politique d'intégration. Les missions du Fasild ont été actualisées dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. L'apprentissage du français, la formation professionnelle et l'emploi, le logement et l'égalité des chances, orientations reprises et adaptées aux enjeux de chaque région, guident son action en 2006.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire breton, le Fasild met en place cinq prestations associées au contrat d'accueil et d'intégration (CAI) :

la formation civique, la journée d'information "Vivre en France", le bilan de prescription et d'évaluation linguistique (BPEL), la formation linguistique, enfin, le bilan d'orientation préprofessionnelle (Bopp).

Créée seulement en 2000, la direction régionale Bretagne du Fasild a agi dans deux directions principales. D'une part, elle a poursuivi l'accompagnement des associations déjà financées, tout en développant les partenariats institutionnels et associatifs des différents programmes et projets ; d'autre part, elle a réalisé un travail en profondeur avec les différents partenaires institutionnels (DRTEFP<sup>(1)</sup>, DDTEFP<sup>(2)</sup>, DRDFE<sup>(3)</sup>, Anpe, Caf, etc.).

1)- DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

2)- DDTEFP : les quatre directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

3)- DRDFE : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

### *La politique régionale d'intégration*

Le Fasild, dans cette région, finance chaque année environ cent cinquante actions portées par une centaine d'opérateurs associatifs ou de collectivités locales. Ces projets sont répartis sur l'ensemble de la Bretagne, mais les initiatives proviennent en priorité de la métropole, Rennes, et de la communauté urbaine de Brest, en raison de la concentration des populations immigrées dans ces zones urbaines. Plus de 80 % des porteurs de projets sont des associations de proximité à vocation généraliste (centres sociaux, maisons pour tous, maisons des jeunes et de la culture...).

Quelques structures fédèrent des associations dites communautaires qui s'impliquent fortement avec l'ensemble des acteurs implantés sur leur territoire. D'autres associations, soutenues par la direction régionale du Fasild, constituent quant à elles des pôles de compétences pour la connaissance des populations immigrées et des processus d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, certaines collectivités territoriales ou des organismes privés ou publics sont aussi à l'origine de projets ou de programmes – dans le cadre d'accords spécifiques – qui portent le plus souvent sur la formation des personnels intervenants dans la lutte contre les discriminations.

L'accès aux droits, en termes d'emploi, d'éducation et de loisirs, mobilise de leur côté les acteurs de terrain. Enfin, le foisonnement d'initiatives dans le domaine de l'action culturelle a conduit le Fasild à

orienter son soutien vers les projets qui favorisent l'expression artistique et culturelle des populations immigrées. L'enjeu est de permettre la valorisation de cette culture des immigrés sans la stigmatiser. Ainsi, par la mise en place de conditions propices à son expression, l'objectif

© Ida Simon-Barouh

**Cambodgienne dans la campagne bretonne.**

est de la rendre légitime, c'est-à-dire de lui donner la place qui lui revient dans le patrimoine culturel et artistique d'une région plurielle.

Outre son appui financier, le Fasild, en région Bretagne, propose également des fonctions d'ingénierie et d'expertise. Ces fonctions cumulent les savoir-faire de ses agents en matière de diffusion et de production de connaissances, de conduite de projets, d'animation des territoires et des partenariats. Elles s'exercent toujours dans le cadre de relations partenariales avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et différents organismes. Elles contribuent également à l'information et à la qualification des acteurs locaux de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

La direction régionale du Fasild développe son programme annuel en référence au programme régional pour l'intégration des populations immigrées (Pripri), qui s'inscrit dans le cadre de la politique rénovée de l'État. Le Pripri, sous la responsabilité du préfet, répond à la volonté de mieux coordonner les actions et les ressources en faveur de l'accueil, de l'insertion et de la lutte contre les discriminations. Il est coordonné en lien avec les collectivités locales, les organismes familiaux et les organismes spécialisés, notamment le Fasild.

*En Bretagne, le taux de chômage élevé des femmes (au-dessus de la moyenne nationale) et la surreprésentation*

*des jeunes diplômés demandeurs d'emploi nécessitent des actions particulières.*

### *Chômage des femmes et des jeunes diplômés*

Ses orientations régionales s'articulent autour de trois axes : l'emploi et l'éducation, le logement et l'accès aux droits. Des publics, notamment les femmes et les jeunes, restent prioritaires au regard des problématiques locales. Les situations de Rennes, Brest et Lorient mobilisent une part importante de l'action de la direction régionale, en tant que villes d'accueil des populations étrangères et immigrées (49 % des immigrés résident dans ces trois agglomérations<sup>(4)</sup>). La lutte contre la discrimination et la formation des acteurs s'imposent, de leurs côtés, comme deux axes transversaux.

Il n'y a pas de spécificité régionale quant au choix des orientations du Fasild mais, à côté des grandes orientations nationales, chaque direction régionale définit ses priorités en fonction des enjeux locaux et des situations spécifiques territoriales. En Bretagne, le taux de chômage élevé des femmes (au-dessus de la moyenne nationale) et la surreprésentation des jeunes diplômés demandeurs d'emploi nécessitent des actions particulières.

Installée par la préfète de région et le directeur général du Fasild le 6 juillet 2005, la Crild<sup>(5)</sup>, instance paritaire de débat de la politique d'intégration en région, a validé le Pripri. Cette première séance a été l'occasion de mettre en place un groupe de travail sur l'"égalité des

4)- *Atlas des immigrés en Bretagne*, d'après le recensement de 1999, avril 2004, Insee-Fasild, disponible sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

5)- Crild : Commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations. Elle est composée de quinze représentants de l'État ou de ses établissements publics, cinq représentants des collectivités locales, deux représentants des employeurs, trois représentants des organisations syndicales des salariés et employés et de cinq personnalités qualifiées.

chances-égalité de traitement” dont la première étape est consacrée à la déclinaison régionale de l'accord-cadre national signé entre la direction des populations et des migrations (DPM), le Fasild et le service de la direction des femmes et de l'égalité (SDFE). Il s'agit ici de favoriser l'intégration des femmes immigrées d'origine étrangère et de prévenir et combattre les phénomènes de double discrimination. La signature sera effective au mois de mars 2006. L'égalité des chances entre hommes et femmes constitue l'un des axes majeurs de développement prioritaire du Paser<sup>(6)</sup>, repris au sein des programmes d'État (Pripi et PDA<sup>(7)</sup>) et des établissements publics, dont le Fasild, en raison de la double discrimination liée au sexe et à l'appartenance ethnique. Les orientations stratégiques pour l'année 2006 ont été débattues et adoptées par la Crild en décembre 2005. Ces orientations à vocation pluriannuelle requièrent, au fur et à mesure, des ajustements pour répondre le mieux possible aux préoccupations et aux attentes des partenaires et des publics.

La situation locale, en particulier dans le domaine de l'emploi, premier pilier du plan de cohésion sociale, rend difficile l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes. Le chômage des personnes issues de l'immigration, notamment maghrébine, reste malheureusement d'actualité. La Bretagne connaît depuis plusieurs années un chômage féminin plus important qu'ailleurs et des difficultés récurrentes d'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés (source *Atlas des immigrés en Bretagne*).

Le travail engagé ces dernières années par la direction régionale met en évidence des facteurs invariants : chômage des femmes et des jeunes diplômés, mais aussi discriminations, difficultés d'accès aux droits dans les domaines de l'éducation, de la santé et des loisirs. L'acuité de ces problèmes économiques et sociaux contribue à entretenir des confusions entre les questions de précarité, d'exclusion, d'intégration et de discrimination.

La dimension historique, en particulier le débat sur le passé colonial de la France, révèle non seulement les questions très actuelles sur l'ethnisation des rapports entre les Français mais aussi sur la discrimination dont sont victimes les enfants français issus des premières vagues d'immigration. L'ensemble de ces approches est pris en compte dans la dimension opérationnelle de l'action de développement de la direction régionale.

6)- Paser : Projet d'action stratégique de l'État en région Bretagne. Il formalise, pour la période 2004-2006, les grandes priorités stratégiques de l'État en Bretagne se résumant en cinq grands défis à relever et dix-neuf actions interministérielles.

7)- PDA : Plan départemental d'accueil.

### Égalité des chances

Le mercredi 11 janvier 2006, le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances ont présenté un projet de loi pour l'égalité des chances. Ce projet de loi a pour objet de mettre fin aux situations d'inégalité des chances et aux discriminations dont sont victimes les populations des quartiers difficiles, particulièrement les jeunes. Il prévoit la création d'une agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances afin d'accroître la présence de l'État dans les quartiers sensibles. Cette agence est chargée de mener des actions en faveur des habitants résidant dans ces quartiers et en direction des publics qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, notamment les populations immigrées. Le projet prévoit, à ce titre, la reprise et la poursuite des actions du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild). Les pouvoirs de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) sont renforcés : elle disposera de la faculté de prononcer des sanctions administratives.

## *L'épreuve du territoire : les diagnostics*

Dans cette perspective, un certain nombre d'outils a été élaboré sur les territoires, ou est en cours d'élaboration, pour comprendre et agir en faveur de l'intégration et lutter contre les discriminations. *L'Atlas des immigrés en Bretagne*, Insee-Fasild, constitue pour sa part un outil statistique de référence mettant en évidence les évolutions de l'immigration dans la région avant 1999. Ces données doivent aujourd'hui être actualisées car durant ces cinq dernières années des évolutions importantes ont modifié la physionomie de l'immigration dans l'Ouest de la France et notamment en Bretagne. L'immigration en provenance des pays de l'Est s'y est légèrement accrue. Trois diagnostics territoriaux, dont deux sont inscrits au programme du Pripri breton, sont également en cours de réalisation. Ils constituent un travail d'analyse partagée de la situation sur un certain nombre de territoires.

8)- Diagnostic "Accès aux droits et égalité des chances en milieu rural" à Collinée, dans les Côtes-d'Armor, confié à l'association RFSM (Recherche formation sociologie migration) et l'Addras (Association pour le développement et la diffusion de la recherche anthropologique et sociologique).

9)- Diagnostic "Connaissance des discriminations dans le logement privé et public sur le territoire de Rennes métropole" confié au groupe Acadie.

10)- Diagnostic "L'accès au droit au logement privé et public, l'accès à l'emploi et dans le travail, à Lorient et Lanester" confié au Groupe d'études sociales, techniques et économiques (Geste).

11)- Protocole d'accord entre la direction de la population et des migrations (DPM), la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (Dies), la délégation interministérielle à la ville (Div), le Fasild et la Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France (Macif) signé le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Sur le thème "Accès aux droits et égalité des chances en milieu rural"<sup>(8)</sup>, un diagnostic se déroule à Collinée, dans les Côtes-d'Armor. Cette commune rurale de 936 habitants comprend une population immigrée qui compte plus d'un dixième de la population totale (pour un taux national de 3 % d'étrangers en zone rurale) dont l'implantation remonte à plus de vingt ans. Pour l'essentiel, cette population est employée par une entreprise du secteur agroalimentaire. Le diagnostic vise à identifier les obstacles à l'accès aux droits, à repérer les entraves à la mobilité sociale, professionnelle et résidentielle, à pointer les difficultés d'accès aux droits sociaux.

Un deuxième diagnostic est mené sur le thème "Connaissance des discriminations dans le logement privé et public sur le territoire de Rennes métropole"<sup>(9)</sup>. Plus de 50 % des ménages immigrés bretons vivent dans un logement collectif, soit deux fois plus que pour l'ensemble des ménages en Bretagne. À l'inverse, la part des propriétaires parmi les ménages immigrés est très nettement en deçà de celle de l'ensemble des ménages vivant en Bretagne. L'objectif est de disposer d'éléments de connaissance diversifiés sur les parcours résidentiels des ménages immigrés dans la métropole rennaise, permettant une certaine objectivation des phénomènes de discrimination ethnique ou raciale en lien avec le logement.

Enfin, un diagnostic concerne "l'accès au droit au logement privé et public, l'accès à l'emploi et dans le travail, à Lorient et Lanester"<sup>(10)</sup>. À Lorient-Lanester, les caractéristiques d'une immigration plutôt récente et en constante augmentation amènent les acteurs publics et privés à découvrir un certain nombre de problématiques. Il s'agira de mieux cerner les difficultés rencontrées par les populations d'origine étrangère dans leur accès à l'emploi et au logement, principaux vecteurs d'intégration.

Un protocole d'accord avec la DPM, la DIES, la DIV, le Fasild et la fondation Macif<sup>(11)</sup> a pour objectif de développer des initiatives en vue de favoriser l'insertion professionnelle et la création d'activités écono-

miques pour les personnes d'origine étrangère. Dans cette perspective, une recherche-action est menée au plan national (huit sites existent en France, dont Brest et Rennes) et un diagnostic est établi sur la base d'une analyse des pratiques, des relations, des réussites et des difficultés observées dans le travail mené par les coopératives avec les publics d'origine étrangère et avec les différents partenaires.

### *Études et enquêtes de terrain*

Quatre études et enquêtes complètent les diagnostics territoriaux où sont engagés les partenaires, en particulier les collectivités territoriales. L'étude sur l'accueil des primo-arrivants, réalisée par le cabinet Vèrès Consultants à partir d'enquêtes effectuées auprès des acteurs eux-mêmes, a pour objectif d'approfondir les connaissances sur les modalités d'accueil et de repérer les obstacles rencontrés. Elle porte sur plusieurs départements situés dans quatre régions, dont l'Ille-et-Vilaine et le Finistère pour la Bretagne.

L'enquête sur la santé des migrants, avec le réseau ville-hôpital d'Ille-et-Vilaine, réalise une série d'entretiens auprès de personnes migrantes reçues par les médecins généralistes du réseau, et se penche sur le point de vue des personnels soignants.

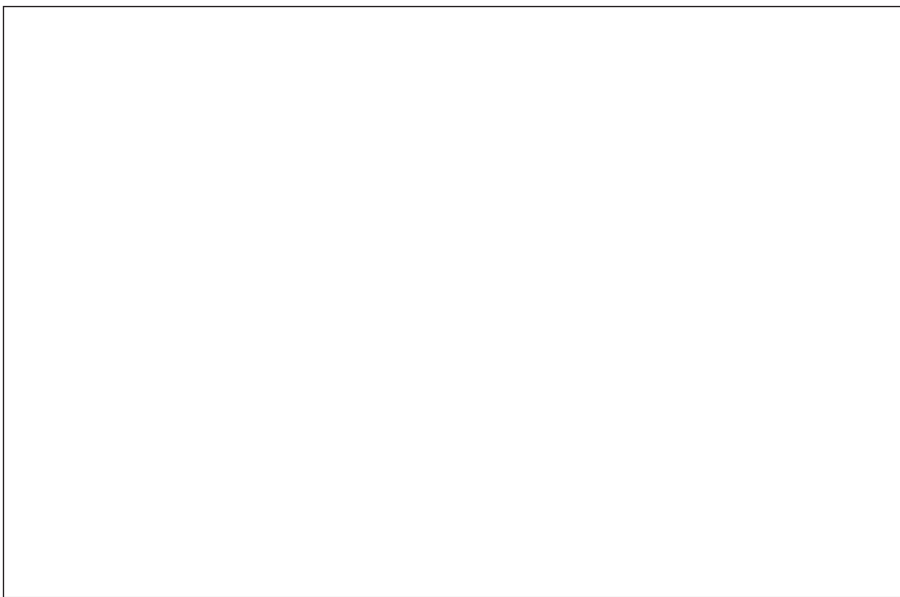
L'étude confiée à ACT Consultants sur l'intégration des habitants étrangers ou d'origine étrangère à Brest, elle répond à un double enjeu : l'amélioration de la connaissance des situations locales et la réflexion orientée vers une perspective stratégique. La problématique adoptée se différencie de l'approche classique de l'intégration des personnes d'origine étrangère pour adopter celle, plus large, du comment vivre ensemble dans l'agglomération brestoise. Les thématiques abordées sont l'accueil des étrangers et leur accès à la citoyenneté, les enfants et les jeunes, les associations de l'immigration, l'écoute et l'intervention des professionnels. Des ateliers de réflexion collective ont permis de reconsidérer les rapports de chacun à "la différence", et de définir l'intégration comme un projet de société. Il ressort notamment de cette étude la nécessité de donner une profondeur historique aux situations actuelles : des connaissances sur l'histoire de l'immigration et de la colonisation, sur l'histoire des politiques françaises d'intégration pourraient avantageusement aider à se défaire des schémas stigmatisants.

Enfin, pour aller dans le sens de ces observations, une étude intitulée "Histoire et mémoire des immigrations en région Bretagne"<sup>(12)</sup> (voir page 110), confiée à l'Addras<sup>(13)</sup> et à l'association RFSM<sup>(14)</sup> en partenariat avec l'association Génériques, retrace les différentes étapes de l'implantation des immigrés depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en Bretagne et caractérisera les parcours de migration et leurs mobiles. Cette rétrospective sociohistorique expliquera l'état actuel des flux migratoires en mettant en évidence ses liens avec l'histoire de France, le développement industriel

12)- Rapport intermédiaire début 2006, rapport final fin 2006-début 2007 (inscrit dans le programme du Pripi).

13)- Addrass : Association pour le développement et la diffusion de la recherche anthropologique et sociologique

14)- RFSM : association Recherche formation sociologie migrations.



© D.R.

La fête des enfants  
organisée par  
l'association des Turcs  
à Vannes,  
en mai 2005.

et la colonisation, et tendra à valoriser les apports économiques et culturels des populations immigrées au patrimoine régional, par le passé et aujourd'hui. Les conditions d'intégration des différentes populations, en fonction des temps, lieux et milieux observés, seront analysées au regard des interactions et des processus à l'œuvre. Le parallèle entre l'image de l'émigré breton et la figure de l'immigré des (ex-)colonies montrera la spécificité de la région. L'étude explicitera comment le caractère universel des mémoires individuelles est (ou pourrait être) valorisé dans les actions de terrain, au-delà du débat sur l'objectivité historique, mais tout en questionnant également le rapport entre histoire et mémoire. La phase de restitution de l'étude pourra faire l'objet d'un événement public régional organisé collectivement, destiné à susciter de nouvelles actions de valorisation de l'histoire et de la mémoire des immigrations en Bretagne. Le rapport définitif complet sera remis à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ainsi qu'un article de synthèse destiné à la réalisation d'un ouvrage collectif qui sera diffusé sur le plan régional.

### *Le plan de cohésion sociale du gouvernement*

C'est avec l'élaboration du plan de cohésion sociale en 2004, se traduisant par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, que le gouvernement a affirmé sa volonté d'accorder à l'intégration une place importante au sein de sa politique sociale. Le plan, construit pour une période de cinq ans, permet de traiter ensemble les grands problèmes sociaux tels que le chômage, l'exclusion, la crise du logement, les discriminations liées au logement, à l'école, etc. Vingt programmes ont été élaborés par l'État et ses différents services

déconcentrés, dans le cadre d'une démarche interministérielle qui s'articule autour de trois axes prioritaires : l'emploi et l'activité, l'accès au logement et l'égalité des chances. Ces trois piliers sont repris par l'ensemble des acteurs publics qui développent leurs programmes d'action répondant aux enjeux et réalités locales.

Deux des programmes du plan sont consacrés aux questions d'intégration et de lutte contre les discriminations : le programme 19 entend rénover l'accueil et l'intégration des populations immigrées, et le programme 20 veut lutter contre les discriminations.

Le programme 19 a donné naissance à la création de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) en 2005, fusion de l'Office des migrations internationales, basé à Rennes, et du service social d'aide aux émigrants, implanté pour toute la région Ouest, à Nantes. En Bretagne, depuis septembre 2004, l'évolution du dispositif d'accueil des nouveaux arrivants a permis le développement de nouveaux modes d'organisation.

Les plates-formes d'accueil gérées par l'Anaem et le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) proposé aux nouveaux arrivants constituent des éléments essentiels de la politique nationale. L'extension du dispositif CAI à l'ensemble des départements bretons a été réalisée à la fin de l'année 2005.

La plate-forme de Rennes a accueilli en 2005 environ mille trois cents primo-arrivants installés dans les quatre départements, auxquels s'ajoutent les personnes du département de la Mayenne. Les estimations 2006 dépassent largement celles de 2005.

En s'appuyant sur les différents travaux des organismes privés et publics, les partenaires du Pripri ont défini des axes prioritaires, dont l'accueil et la promotion des droits, et ont mis en œuvre des plans départementaux d'accueil.

De nombreuses actions ont été réalisées depuis l'engagement en 2001 du premier plan départemental dans l'Ille-et-Vilaine. La direction départementale de l'action sanitaire et sociale, associée à la direction régionale du Fasild et au conseil général d'Ille-et-Vilaine, a proposé des

#### **Une classe pour primo-arrivants au lycée Victor et Hélène Basch**

Depuis cinq ans, le lycée Victor et Hélène Basch (ex-lycée Île-de-France), au nord de Rennes, accueille chaque année une vingtaine de primo-migrants, dans une classe spécialement prévue pour eux. Ces élèves, âgés de 16 à 19 ans et de treize nationalités différentes cette année, y suivent un parcours de remise à niveau express. *"L'objectif, c'est qu'à la fin de l'année les élèves réintègrent le circuit général"*, explique Jean-Pierre Monlaurent, le proviseur de l'établissement. Débarqués depuis moins d'un an, via un regroupement familial ou comme demandeur d'asile, certains maîtrisent le français, d'autres pas du tout. Le niveau scolaire est du coup très hétéroclite. Français, histoire, anglais, informatique... La professeure de français langue étrangère chargée de cette classe divise les effectifs en sous-groupe pour faire progresser tous les élèves. *"Tous les ans, deux ou trois élèves arrivent à intégrer une seconde normale, parfois même une première. Les autres sont dirigés vers des BEP ou des CAP, d'autres vers des formations professionnelles"*, résume le proviseur. Pour faciliter leur intégration, les élèves de cette classe participent à toutes les activités du lycée (formation des délégués de classe, concours de slam-poésie, expositions...). *"Nous avons sensibilisé tous les professeurs à l'existence de ce dispositif en leur demandant d'accueillir de temps à autre des primo-arrivants dans leur classe. Nous avons pu constater que c'était très positif pour notre dynamique interne"*, relève, enthousiaste, le proviseur. Seul bémol : *"nous avons bien conscience de n'être qu'une goutte d'eau dans l'océan"*, cette classe pour primo-migrants étant la seule de toute l'Académie !

► Sabrina Kassa



journées de formation en direction des agents d'accueil des services publics et des organismes privés (Cpam, Anpe, Assedic, services d'accueil des hôpitaux, etc.), des travailleurs sociaux du département et des professionnels et bénévoles du secteur associatif.

### *La formation des acteurs*

Aujourd'hui, l'ensemble des départements bretons est doté de plans départementaux d'accueil et d'intégration qui, chacun, développent des programmes d'actions adaptés aux enjeux locaux, en s'appuyant sur les ressources associatives et les compétences locales. Pour favoriser la scolarisation des enfants primo-arrivants, une fiche de liaison avec l'Anaem

et l'inspection académique de l'Ille-et-Vilaine a été élaborée dès janvier 2002, facilitant l'intégration dans le système scolaire. Des stages de formation en direction des enseignants sont proposés en partenariat avec le Fasild. Des colloques et séminaires sont organisés pour accompagner les bénévoles et les professionnels dans la prise en compte

des besoins d'un public et des problématiques encore peu connues et mal appréhendées en Bretagne. Ici comme ailleurs, les préjugés et représentations parfois négatives, les malentendus sont autant d'obstacles à l'intégration. L'ensemble de ces démarches de formation contribue à faciliter les échanges entre les populations accueillies et la société française, à changer les regards pour créer de meilleures conditions d'intégration dans le respect des personnes et de la diversité de leur parcours. Les besoins de formation sur les questions d'immigration, d'intégration et de lutte contre les discriminations émanent notamment du secteur social et sont exponentiels.

En décembre 2003, à Saint-Brieuc, le colloque Interventions sociales et immigration<sup>(15)</sup> découle d'une prise de conscience de la nécessité de former les acteurs sur ces questions et de trouver un partenariat actif et dynamique entre la direction régionale du Fasild et les travailleurs sociaux du conseil général des Côtes-d'Armor. Trois cents personnes participant à cette rencontre départementale ont abordé différents thèmes : histoire, droit et caractéristiques de l'immigration, réalités locales et régionales, travail social et immigration. Des journées thématiques ont prolongé la rencontre : connaissance de la législation sur les étrangers et communication "interculturelle", transformation de la structure familiale par le fait migratoire, enjeux de l'insertion sociale et professionnelle des immigrés et lutte contre les discriminations.

En décembre 2004, la journée départementale sur le thème "Accueil et accès aux droits des immigrés dans le Morbihan"<sup>(16)</sup> organisée dans le

*Le plan, construit pour une période de cinq ans, permet de traiter ensemble les grands problèmes sociaux tels que le chômage, l'exclusion, la crise du logement, les discriminations liées au logement, à l'école.*

15)- Les actes de ce colloque sont disponibles en consultation et en prêt à la direction régionale du Fasild.

16)- Les actes de cette journée sont disponibles à l'Association culturelle pour l'échange et l'amitié entre les peuples, 47, rue Ferdinand-le-Dressay, Vannes (Morbihan).

cadre de la formation des acteurs du plan départemental de l'accueil du Morbihan a regroupé deux cent cinquante personnes, pour la plupart travailleurs sociaux et agents des services de l'État et des collectivités locales. Enfin, c'est à l'initiative de la communauté urbaine de Brest, en partenariat avec la direction départementale de l'action sanitaire et sociale et le Fasild, qu'une journée de formation s'est tenue à Brest en mai 2005. De nouveau, nous avons constaté un intérêt croissant pour ces questions parmi les deux cents personnes qui participaient à ces échanges. Chacun aura pu bénéficier d'apports de connaissances qui serviront à une meilleure prise en compte des besoins des publics dans le Finistère.

Enfin, l'éducation et la culture, la formation, l'emploi, la santé et le logement font l'objet de fiches actions dont la mise en œuvre implique les acteurs privés et publics sous la responsabilité de l'État.

### *La lutte publique contre les discriminations*

Après la loi du 16 novembre 2001<sup>(17)</sup> où est affirmé le principe d'interdiction de la discrimination, l'État, qui reconnaît ainsi l'existence des discriminations d'ordre racial, religieux ou culturel, annonce, dans le programme 20 du plan de cohésion sociale qui s'intitule "lutter contre les discriminations", la création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité<sup>(18)</sup>. Celle-ci devrait permettre une action publique concertée et plus efficace. Son implantation régionale en Bretagne, comme sur l'ensemble du territoire français, devrait s'effectuer progressivement.

La lutte contre les discriminations se traduit en Bretagne par la mise en place et l'animation par les représentants de l'État (préfets et leurs services déconcentrés – DDEFP etc.) de commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (Copec)<sup>(19)</sup>. Quatre commissions présidées par les préfets ont défini des orientations et des programmes d'action centrés sur ces orientations gouvernementales. La mise en place d'un plan départemental à l'initiative des Copec s'appuie sur un diagnostic local. Les outils du Fasild, tels que le catalogue de formation des formateurs, sont mobilisés en complément du dispositif de formation du service public de l'emploi, afin de sensibiliser et responsabiliser les agents des services publics, des collectivités locales et les acteurs associatifs sur les discriminations en matière d'emploi.

En complémentarité des actions de l'État, les initiatives associatives sont accompagnées par une intervention de la direction régionale du Fasild et des dispositifs de la politique de la ville dans le cadre des accords-cadres. La notion de territoire, au cœur de la politique de la ville, oblige les différents acteurs à prendre en compte spécifiquement chaque territoire. Elle permet un regard global et une action transversale entre ces acteurs pour mieux appréhender la réalité. En Bretagne, les contrats de villes<sup>(20)</sup> ont parfois pu être de bons leviers pour une

17)- Loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations.

18)- Sa création avait été proposée par Jacques Chirac lors de la campagne présidentielle de 2002. Cette instance a été créée par la loi du 30 décembre 2004. Elle aura autorité sur toute forme de discrimination légale, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

19)- La Copec (ex Codac - Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté) définit trois priorités : la mobilisation de la société civile (1) pour la prévention des discriminations en particulier dans le champ de l'insertion professionnelle (2) et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (3).

20)- Le Fasild est signataire de 6 contrats de ville (Saint-Brieuc, Rennes, Quimper, Brest, Vannes et Lorient-Lanester).

21)- Axe du programme régional de formation des acteurs de la politique de la ville ( DRTEF- CNFPT) - Atelier Intégration de RésO Villes regroupe des élus, des représentants de l'État, des associations et bailleurs sociaux.

22)- Convention de coopération régionale ANPE/Fasild de lutte pour une amélioration de l'accès au marché du travail des populations immigrées et des personnes issues de l'immigration. Elle a été signée le 18 décembre 2002.

23)- Convention régionale Éducation nationale/Fasild relative à la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires pour intégrer immédiatement une classe de cursus ordinaire. Elle a été signée le 4 juin 2003.

24)- Accord-cadre régional Adecco Travail temporaire-Fasild visant à prévenir les pratiques discriminatoires. Il a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

25)- Convention d'application entre la Fondation agir contre l'exclusion et le Fasild, déclinaison régionale de l'accord-cadre national, visant à : favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment celles issues de l'immigration ; développer le lien social et la médiation dans les quartiers sensibles ; aider et accompagner la création d'activités et aider les entreprises à mieux appréhender la lutte contre l'exclusion, comprendre la diversité culturelle et lutter contre les discriminations. Elle a été signée le 28 juin 2005.

reconnaissance et une prise en compte des problématiques d'intégration et des phénomènes de discrimination. L'accompagnement de nouveaux projets dans ces domaines et la mise en place de formations<sup>(21)</sup> en direction des acteurs de la politique de la ville restent des objectifs communs, partagés par l'ensemble des institutions concernées. Dans ce cadre, l'opération "Prévention et lutte contre les discriminations : outils de communication" de l'association rennaise Accroche-toi au pinceau se concrétise par la réalisation de tableaux et de cartes postales qui permettent la communication et l'échange sur le thème des discriminations raciales. Un cycle de films documentaires sur l'immigration proposé par l'association Comptoir du doc à Rennes entend, à partir de la projection d'un film tout public – dont le public scolaire – suivie de rencontres et d'échanges avec le réalisateur, agir de manière préventive sur les discriminations. L'Accep (Association culturelle pour l'échange et l'amitié entre les peuples) de Vannes réalise des interventions en milieu scolaire, à la demande des établissements, sur le thème de la lutte contre le racisme et les discriminations. Des passerelles entre milieu scolaire et extrascolaire sont mises en place par l'association Luciole dans les Côtes-d'Armor, sur les thèmes de la diversité culturelle et des discriminations, en vue d'élaborer des outils pédagogiques destinés à des classes de découverte thématique. L'action "Discrimination : agir et réagir", réalisée par la mission locale du bassin d'emploi de Rennes, propose un module de formation qui vise à lutter contre les propos et les comportements discriminatoires dans le monde du travail.

### *Le Fasild, un travail au long cours*

Depuis sa création, la direction régionale du Fasild agit pour faire reconnaître et pour identifier les discriminations. Les rendre lisibles, accompagner les victimes et former les acteurs de terrain institutionnels ou associatifs sont autant d'orientations de travail partagées et portées par l'État, les collectivités locales, le monde associatif et les établissements spécialisés. Nous n'en sommes encore qu'au début, mais la volonté sur cet axe est constante en région Bretagne. La mise en place avec succès de formations des acteurs, notamment dans le cadre des accords-cadres avec l'Anpe<sup>(22)</sup>, l'Éducation nationale<sup>(23)</sup>, l'Adecco<sup>(24)</sup>, la Face<sup>(25)</sup> et différents protocoles de lutte contre les discriminations signés en particulier avec les fédérations professionnelles laissent supposer le développement d'actions significatives pour les publics concernés. Les collaborations avec ces partenaires signataires doivent faciliter le développement des projets. Plus de détermination sur le terrain de la lutte contre les discriminations systémiques et indirectes avec de nouveaux outils adaptés aux enjeux locaux, en lien étroit avec le marché de l'emploi, devrait garantir des résultats tangibles.

## L'UAIR cherche à comprendre Les difficultés d'accès au travail des femmes d'origine étrangère

L'Union des associations interculturelles de Rennes (UAIR) regroupe vingt-deux associations de proximité (portugaise, algérienne, tunisienne, congolaise, cambodgienne etc.) Depuis une vingtaine d'années, elle intervient dans le domaine de l'accès aux droits des immigrés auprès de différentes administrations. Dans le cadre de sa mission d'insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère, elle a entrepris en 2004 une étude sur trois ans, financée par le fonds social européen (FSE). Cette étude vise à comprendre les raisons pour lesquelles les femmes d'origine étrangère rencontrent, malgré leurs diplômes ou leurs formations qualifiantes, des difficultés à trouver un emploi.

*"Avant les années quatre-vingt", explique Mohamed Jabbar, coordinateur à l'UAIR, "ces femmes étaient peu ou pas diplômées et ne se projetaient pas dans un projet professionnel. Aujourd'hui, elles ont de plus en plus la volonté d'intégrer le monde du travail. Mais nombre d'entre elles se heurtent à des obstacles. Nous avons constaté que celles qui travaillaient étaient sous-employées. Est-il normal d'avoir un bac + 2 ou un bac + 3 et d'être femme de ménage ?"*

Ce constat a été le point de départ d'une grande enquête lancée en avril dernier. Sur les cent vingt questionnaires de douze pages diffusés dans les associations adhérentes à l'UAIR, cinquante-sept ont été retournés à l'issue d'entretiens individuels avec les différents responsables des associations. Tous les continents sont représentés. Certaines des femmes entendues sont en poste, d'autres recherchent un emploi et la majorité d'entre elles ont la nationalité française.

*"Il ne s'agit pas d'une enquête au sens académique du terme, car celle-ci a déjà permis d'engager des discussions et de lancer des débats au sein des associations qui se sont totalement emparées du projet. Nous avons atteint notre premier objectif",* ajoute Mohammed Jabbar.

À ce jour, les résultats n'ont pas encore été publiés, mais déjà des pistes d'actions sont évoquées par l'UAIR, comme entendre les employeurs ou parrainer les demandeuses d'emploi.

► UAIR : 30/32, quai Saint-Cyr, 35000 Rennes  
Marie-Léonie Kingansi, présidente  
Tél. : 02 99 33 01 03 - uair@free.fr

Bien que nous ayons, en Bretagne, engagé un travail d'approche du secteur économique, certains outils et moyens doivent être optimisés. La charte de la diversité<sup>(26)</sup>, signée par des grands groupes (Peugeot, etc.), n'est encore pas évoquée en région Bretagne mais peut servir de levier pour les négociations à venir avec certains signataires.

Cet article n'a pas vocation à aborder avec exhaustivité la déclinaison des dispositifs nationaux et des programmes d'intégration et de lutte contre les discriminations. Il aborde l'essentiel et apporte des informations concrètes sur les actions développées dans le cadre de ces politiques accompagnées notamment par le Fasild.

Depuis son implantation en 2000, la direction régionale a vu évoluer les questionnements de ses partenaires institutionnels et associatifs, questionnements auxquels elle a tenté d'apporter des éléments

26)- Charte de la diversité dans l'entreprise, la différence est une richesse signée par 242 entreprises qui se sont engagées, entre autres, à : sensibiliser et former les dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité ; respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes ; chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique.

pour mieux comprendre les enjeux nationaux et régionaux dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Aujourd'hui, son action en Bretagne est en pleine évolution. Cette évolution est le résultat de la mise en œuvre d'une stratégie de développement régional en harmonie et en complémentarité de l'action publique et des initiatives associatives dans les territoires bretons. Nous avons consolidé les bases d'un partenariat institutionnel plus efficace qui a pris une nouvelle dimension en 2005 avec la création de la Crild.

La mise en œuvre de la circulaire DPM/ACI1 n° 2003/537 du 24 novembre 2003<sup>(27)</sup> a eu un impact important dans les modes de collaboration entre les services et leurs implications sur des thèmes qui jusqu'alors étaient considérés comme marginaux.

Des habitudes de travail se sont installées, des projets se sont réalisés en collaboration avec les élus locaux, les associations de plus en plus impliqués sur ces questions.

Au cours de ces cinq années, nous avons profité des conditions favorables pour le développement d'initiatives partenariales en engageant des expérimentations dans le domaine de la formation des acteurs, en initiant de nouveaux chantiers comme la validation de l'expérience professionnelle et des diplômés des personnes nouvellement arrivées sur le territoire français. Lancé plus récemment, l'apprentissage du français en ligne (e-learning) s'inscrit dans une réflexion plus large sur la culture numérique. En conclusion, on peut affirmer que l'ensemble des sujets abordés ici se trouve largement devant nous et les moyens d'agir collectivement devront être développés en réponse aux enjeux fondamentaux de la cohésion sociale. ◀

27)- Circulaire  
DPM/ACI1 n°2003/537  
du 24 novembre 2003  
relative à l'extension et à la  
généralisation du service  
public de l'accueil et  
des plans départementaux  
d'accueil des nouveaux-  
arrivants et à la préparation  
des programmes régionaux  
d'insertion des populations  
immigrées.



A PUBLIÉ ▶ Dossier *Pays-de-la-Loire, divers et ouverts*, n° 1222, novembre-décembre 1999